



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-041 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 avril 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, A. FAVIER, J. FORTE, L. MOGORE, B. PARIS, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : EDUCATION - ENFANCE : Subventions pour des projets d'action éducative (PAE) pour des écoles publiques

Rapporteur : Corinne Mollier-Sabet

EXPOSE : Depuis le 1^{er} septembre 2016, la ville de Voiron a modifié ses modalités d'intervention sur les activités en temps scolaire en augmentant l'enveloppe de financement des projets d'action éducative.

Les projets éducatifs et pédagogiques (sorties, classes vertes, classes de mer, classes transplantées) sont déposés entre septembre et février et financés dans la limite de 40 euros par élève de maternelle et 50 euros par élève d'élémentaire.

Pour 2017, une enveloppe de 72 000 euros a été inscrite au budget et 69 220.20 euros ont déjà été attribués pour les projets déposés en ce début d'année.

Comme convenu avec les directeurs d'école, les crédits non demandés après février peuvent être utilisés pour financer de nouveaux projets compléter le financement de projets existants.

A ce jour il reste à répartir 2 779,80 euros.

Il est proposé de financer les projets des écoles Jean de la Fontaine élémentaire (450 €) et Criel élémentaire (1 264 €)

... /...

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances, Administration générale du 18 avril 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De verser les subventions suivantes :
- 450 € à l'école Jean de la Fontaine élémentaire,
- 1 264 € à l'école Criel élémentaire

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT